

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le cinquième jour du mois de février en l'an deux mille huit, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 4 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 08 janvier 2008
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
  - Rémunération 2008 (élus)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Soumission(s) pour radios portatifs
- 6) Urbanisme
  - Comité consultatif d'urbanisme (rapport du 23 janvier 2008)
  - Dépôt
  
  - Demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec
  - Dossier de Mme Francine Lemay, lot 3 591 447
  
  - Demande de dérogation mineure
  - Dossier de M. Sébastien Blanchet, lot 3 591 446
  
  - Règlement de concordance (art. 59.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)
  - Révision des règlements d'urbanisme
- 7) Voirie
  - Réfection des rues Garneau, de la Fabrique, de la Mennais, Bourque et Lemay
  - Réception définitive des travaux et paiement
  - État du coût net révisé des travaux et financement
  
  - Réfection de voirie à la rue Pouliot
  - Plans et devis (mandat à SNC-Lavalin inc.)
  
  - Fermeture de routes
  - Entente avec le ministère des Transport du Québec
  
  - Réseau d'éclairage public (secteur urbain)
  - Ajout d'un luminaire au centre de la côte du Bateau

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008

- 8) Hygiène du milieu  
Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard
- Mise aux normes des installations de captage (phase II)  
Travaux supplémentaires (pointe de forage, construction et analyse)
- Honoraires professionnels n° 10 (Laforest Nova Aqua)
- Conduite d'amenée et mise aux normes des installations de captage P1 & P2
- Demande d'autorisation en vertu de l'article 41 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
  - Gestion des eaux de lavage (engagement de la municipalité)
- Enfouissement sanitaire
- Modification à l'annexe « A » du règlement n° 403-2007 (taxation)
- 9) Service d'appels d'urgence 9-1-1
- Avis de motion (règlement imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence 9-1-1)
  - Contrat relatif à la fourniture d'un service d'appels d'urgence 9-1-1 avec Vidéotron ltée
  - Convention de cession et de perception de créances relative aux frais municipaux du service 9-1-1 et convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le service municipal 9-1-1
  - Mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de verser directement les sommes perçues à notre centre de réponse
- 10) Varia
- MRC de Lotbinière
- Loisirs intermunicipaux

Période de questions  
Levée de l'assemblée

### 014-2008 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 015-2008 PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 08 JANVIER 2008

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 08 janvier 2008 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

### 016-2008 COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

## MUNICIPALITÉ

### SALAIRES DE JANVIER 2008 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 30 DÉCEMBRE 2007 AU 26 JANVIER 2008	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 488,52
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3 515,12
	AJUSTEMENT SALAIRES DÉC. 2007	665,79
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (ADMINISTRATION, BRIGADE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, PAT.EXTÉRIEURE & T/JEUX)	15 469,03
	AVANTAGES SOCIAUX	4 196,66
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>31 335,12</b>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

**COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2008 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	COTISATION ANNUELLE 2008	496,98
ASSOCIATION DES CHEFS DE SERVICES INCENDIE DU QUÉBEC	COTISATION ANNUELLE 2008	203,18
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & P/R	221,15
BÉTON LAURIER INC.	SABLE BRIS AQUEDUC POLYVALENTE	616,02
BUROPLUS ST-EX	FOURNITURE DE BUREAU FOURNITURE DE BUREAU	35,27 13,44
C.J. PICARD INC.	REMB. DÉPÔT GARANTIE (345 MARCEL-FAUCHER)	100,00
ENTRETIEN M.L.	REMB. DÉPÔT GARANTIE (FAUCHAGE 2005-2006-2007)	766,07
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	DÉN. RUES S/URBAIN 2008 (1 <sup>er</sup> VERSEMENT)	8 014,13
	DÉN. COURS & BORNES- FONTAINES 2008 (1 <sup>er</sup> VERSEMENT)	1 053,50
	ENT. PATINOIRE EXTÉRIEURE	159,53
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. & RÉP. LUMINAIRE (ÉGLISE) ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	192,08 684,39
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RURAL ÉCLAIRAGE URBAIN GARAGE MUNICIPAL STATION POMPAGE RUE GARNEAU U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	119,86 977,22 635,74 1 841,17 2 754,37
ICLIC INC.	HÉBERGEMENT SITE WEB 2008	564,38
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	BULLETIN LOISIRS HIVER 2008	203,18
INTERFAS EN FIDUCIE	ASSURANCE COLL. JANVIER 2008	1 303,49
JOHN MEUNIER INC.	ÉLECTRODE U/EAU	213,39
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	MISE À JOUR RECUEIL DES LOIS MUNICIPALES ABONNEMENT 2008 CODE MUNICIPAL	98,70 52,45
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	DÉNEIGEMENT S/RURAL 2008 (1 <sup>er</sup> VERSEMENT)	10 944,93
LES ENTREPRISES J.R. AUGER	EXTRA TROTTOIRS 2008 2 <sup>IÈME</sup> VERS. DÉBLAIEMENT S/POMPAGE 2 <sup>IÈME</sup> VERS. DÉNEIGEMENT CÔTE ET RUE DU BATEAU 2008 (1 <sup>ER</sup> VERSEMENT) DÉNEIGEMENT TROTTOIRS 2008 (1 <sup>ER</sup> VERSEMENT)	1 163,18 174,96 2 295,12 2 483,25
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.	RÉP. SOUFFLEUR PATINOIRE EXT.	48,72
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DÉCEMBRE 2007	8 744,97
M.R.C. DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT (1ER VERSEMENT) QUOTE-PART ENFOUISSEMENT (2IÈME VERSEMENT)	9 104,67 9 104,67
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRE URBANISME DÉC. 2007 ENTENTE SERVICE INCENDIE	1 807,03 1 505,70
OFFICE DE TOURISME DE LOTBINIÈRE	PUBLICITÉ CARTE TOURISTIQUE LOTBINIÈRE 2008	169,31
OMH	BUDGET 2008 (1ER VERSEMENT)	7 040,50
PG MENSYS SYSTÈMES D'INFORMATION	CRÉDIT AJUSTEMENT TAXES FACTURE 2007	-65,90
PHARMACIE LEMAY & GIGUÈRE	PRODUITS P/RÉPONDANTS PRODUITS P/RÉPONDANTS PRODUITS P/RÉPONDANTS CARTOUCHE ENCRE INCENDIE	19,20 32,56 14,57 75,60
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DÉCEMBRE 2007 (ASS.COLL.) REMISE DÉCEMBRE 2007	2 474,93 2 239,58
RICHARD BÉDARD	ACTIVITÉ ÉCOLE LA MENNAIS 21-12-2007	15,26

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

ROGER DEMERS	REMB. TAXES PAYÉES EN TROP	184,86
	REMB. TAXES PAYÉES EN TROP	1 275,23
SIFTO CANADA CORP.	SEL ADOUCISSEUR U/EAU	3 218,96
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DÉCEMBRE 2006	241,06
SYSTÈMES DE SÉCURITÉ CONCEPT	HÔTEL DE VILLE	54,18
	GARAGE MUNICIPAL	54,18
	USINE D'EAU ST-ÉDOUARD	54,18
	DÉGRILLEUR	54,18
	STATION SAINTE-CROIX	54,18
	INCENDIE	54,18
TÉLÉ-RECHARGE	TIMBRES-POSTE	2 000,00
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE JANVIER	822,57
TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROG. GOUV. AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ	3 349,65
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE GMC	105,00
	ESSENCE GMC	107,00
	DIESEL KUBOTA	42,69
	ESSENCE GMC	102,00
	ESSENCE GMC	96,00
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-7,92
	ESSENCE INCENDIE	95,51
	ESSENCE INCENDIE	63,82
	ESSENCE INCENDIE	107,00
	ESSENCE INCENDIE	55,00
	ESSENCE INCENDIE	95,48
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-2,08
	FRAIS RETARD	6,29
VÉRONIQUE CHRÉTIEN & DANY BERGERON	REMB. TAXES (SUBDIVISION)	193,96
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	CODE MUNICIPAL & LOIS DU TRAVAIL ABONNEMENT 2008	270,38
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	17 985,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>111 445,04</b>

**COMPTES À PAYER DE JANVIER 2008**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	ENT. TRIMESTRIEL (FÉV. MARS AVRIL)	643,39
BÉTON LAURIER INC.	BRIS D'AQUEDUC (RUE LAFLAMME)	269,77
BIOLAB - DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	297,43
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	15,00
BUROPLUS ST-EX	FOURNITURE DE BUREAU	8,99
	FOURNITURE DE BUREAU	2,76
	FOURNITURE DE BUREAU	516,12
	FOURNITURE DE BUREAU	74,47
	FOURNITURE DE BUREAU	84,64
	FOURNITURE DE BUREAU	73,06
	TABLEAU LIÈGE S/SPECTACLES	665,95
	FOURNITURE DE BUREAU	7,22
	FOURNITURE DE BUREAU	13,27
BUROCOM ENR.	CONTRAT ENT. PHOTOCOPIEUR	585,31
CORPORATE EXPRESS	DÉCHIQUETEUSE INCENDIE	237,04
COUP DE POUCE	ABONNEMENT 2008	23,87
DOCUMENT EXPRESS ENR.	QUESTIONNAIRE LOISIRS	405,90
	AVIS MUNICIPAL NO. 80	1 084,73
EMCO QUÉBEC LTÉE	BRIS D'AQUEDUC RUE LAFLAMME	463,72
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	DÉN. RUES S/URBAIN 2008 (5 VERSEMENTS)	40 070,65
	DÉN. COURS & BORNES-FONTAINES 2008 (5 VERSEMENTS)	5 267,50
	NEIGE GLISSADES LOISIRS	152,38
	BRIS RUE LAFLAMME	513,58
	BRIS RUE LAFLAMME	107,23
	BRIS RUE LAFLAMME	434,57
	BRIS RUES LAFLAMME & POULIOT	116,23
	ENT. PATINOIRE EXT. LOISIRS	79,01

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

FILTRUM INC.	ENT. & RÉP. ADOUCISSEUR U/EAU	493,19
FLEURS DE LAURIER	FLEURS (DÉCÈS M. GÉRARD TANCREDÈ, BEAU-PÈRE G.TARDIF)	84,66
FORMATION URGENCE VIE	COLLETS CERVICAUX (2) P/RÉPONDANTS	54,76
GÉNÉRATRICE DRUMMMOND	PIÈCES & ACC. STATION POMPAGE RUE GARNEAU	597,09
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. & RÉP. C/COMM.	107,80
ICETEC REFRIGÉRATION INC.	FILTRES DÉGRILLEUR	753,21
IMPRIMERIE CCL	RELEVÉS SALAIRES	60,75
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	FOURNITURE DE BUREAU FOURNITURE DE BUREAU	197,53 20,32
INDUSTRIE JL MÉLAM INC.	ENT. & RÉP. CHAISES C/COMM.	375,83
KONCEPT LOGIK	INFOGRAPHIE COMITÉ FAMILLES INFOGRAPHIE COMITÉ FAMILLES	56,44 112,87
LABORATOIRE DE CANALISATIONS	ENT. & RÉP. RÉSEAU D'AQUEDUC (BRIS FALAISE & LAFLAMME)	519,23
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM. COUPON RABAIS PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	407,84 -50,00 297,03
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	FILETS HOCKEY PAT.EXT.	259,74
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	DÉNEIGEMENT S/RURAL 2008 (4 VERSEMENTS)	44 046,66
LES ENTREPRISES J-R AUGER	EXTRA TROTTOIRS 2008 3 <sup>IÈME</sup> VERS. EXTRA TROTTOIRS 2008 4 <sup>IÈME</sup> VERS. EXTRA TROTTOIRS 2008 5 <sup>IÈME</sup> VERS. EXTRA TROTTOIRS 2008 6 <sup>IÈME</sup> VERS. DÉBLAIEMENT S/POMPAGE 3 <sup>IÈME</sup> VERS. DÉBLAIEMENT S/POMPAGE 4 <sup>IÈME</sup> VERS. DÉNEIGEMENT CÔTE ET RUE DU BATEAU 2008 (4 VERSEMENTS) DÉNEIGEMENT TROTTOIRS 2008 (4 VERSEMENTS)	1 163,18 1 163,18 1 163,18 1 163,18 174,96 174,96 9 180,48 9 933,00
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	BRIS RUE LAFLAMME CRÉDIT BRIS RUE LAFLAMME	2 376,02 -208,82
LES MAGASINS KORVETTE	PILES AA C/COMM.	7,89
LES P'TITS MOTEURS	ENT. & RÉP. V.T.T. SENTIER PÉDESTRE ENT. ÉQUIPEMENT VOIRIE	125,75 45,76
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHAT VOLUMES ACHAT VOLUMES ACHAT VOLUMES ACHAT VOLUMES	247,40 250,40 31,45 61,33
LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE INC.	ENGIN PREMIÈRE LIGNE DE BASE 1 <sup>ER</sup> VERSEMENT INCENDIE 2008 ENGIN PREMIÈRE LIGNE DE BASE 2 <sup>IÈME</sup> VERSEMENT INCENDIE 2009 CONTRAT ENTRETIEN LOGICIEL INCENDIE 2008	2 576,38 2 576,38 925,47
M.R.C. DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ADM. GÉNÉRALE (3 VERSEMENTS) QUOTE-PART ÉVALUATION (9 VERSEMENTS) QUOTE-PART ENFOUISSEMENT (10 VERSEMENTS) QUOTE-PART COUR MUNICIPALE (4 VERSEMENTS) QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES (4 VERSEMENTS) QUOTE-PART CULTURE PATRIMOINE (4 VERSEMENTS) QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE (4 VERSEMENTS) PLANS (SERVITUDE HYDRO- QUÉBEC) CARTES ZONAGE URBANISME	69 765,00 51 484,40 91 046,66 3 644,00 4 860,36 4 603,72 1 880,00 42,00 44,00
OMH	BUDGET 2008 (3 VERSEMENTS)	21 121,50
ORDINATEURS MERCIER 2001 INC.	ENT. & RÉP.INFORMATIQUE INC. ACHAT ORDINATEUR INC.	22,58 1 236,78

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAS P/RÉPONDANTS	48,10
PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE	ENT., ÉQUIP & ESSENCE SENTIER PÉDESTRE	213,82
	ESSENCE SENTIER PÉDESTRE	60,02
PETITE CAISSE CARMEN DEMERS	EXTRACTEUR BOULONS VOIRIE	27,95
PETITE CAISSE FRANCE DUBUC	TIMBRES POSTE	86,54
	TIMBRES-POSTE URBANISME	9,86
PRODUITS CAPITAL	PRODUITS D'ENTRETIEN LOISIRS	173,09
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	CIMENT VOIRIE	24,21
	TUYAU CUIVRE S/POMP. RUE GARNEAU	9,54
	TUYAU CUIVRE U/EAU	13,03
	VADROUILLE C/COMM.	24,97
	ASPHALTE VOIRIE	2 221,38
	AMPOULE S/POMP. RUE GARNEAU	4,12
	AMPOULE U/EAU	67,66
	PIÈCES & ACC. C/COMM.	19,21
	HUILE MOTEUR GMC	22,95
	TUYAU CUIVRE VOIRIE	53,91
	PIÈCES & ACC. C/COMM.	10,78
	BROSSE C/COMM.	9,64
	PIÈCES & ACC. INCENDIE	69,28
	SUPPORT SERVIETTE INCENDIE	19,27
	SÈCHE-MITAINES INCENDIE	24,32
	PIÈCES & ACC. LOISIRS	100,29
	HUILE, CHAMOIS & ANTIGEL INC.	106,45
	PIÈCES & ACC. LOISIRS	163,79
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE JANVIER 2008	12 157,81
	TRANSPORT & LOCATION BAC C.P.E. 2008	143,62
SERRES LAMBERT ENR.	RÉPARATION BUTS PATINOIRE EXTÉRIEURE	225,75
SOLUS SÉCURITÉ INC.	APPAREILS RESPIRATOIRES (4), CYLINDRE & AMPLIFICATEUR CAMION INCENDIE	17 256,15
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	13,82
SYSTÈMES DE SÉCURITÉ CONCEPT	INSTALLATION 3 DÉTECTEURS CHALEUR QUILLES & C/COMM.	229,14
TAXI COLIS	TRANSPORT (FILET BUTS) LOISIRS	16,93
TÉLUS COMMUNICATIONS	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	55,88
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE	119,47
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	BROCHES PHOTOCOPIEUR (15000)	151,25
TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROG. GOUV. AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ (1 <sup>ER</sup> VERS.)	50 477,00
ULTRAMAR	ESSENCE COMPACTEUR	28,00
	ESSENCE GMC	98,00
	ESSENCE DAKOTA	65,00
	ESSENCE GMC	99,00
	ESSENCE DAKOTA	63,71
	ESSENCE GMC	104,00
	ESSENCE DAKOTA	68,70
	DIESEL KUBOTA	20,88
VÉOLIA ES SERVICES D'ASSAINISSEMENT INC.	RECHERCHE DE FUITES RUE LAFLAMME	355,56
	BRIS ÉCOLE SECONDAIRE PAMPHILE LEMAY, INSPECTION & NETTOYAGE	5 519,25
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>474 344,37</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>617 124,53</b>

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 02-2008

**RÉMUNÉRATION 2008 (ÉLUS)**

Conformément au règlement numéro 383-2006, article 8, les traitements salariaux des élus pour l'année 2008 sont haussés de 2,4 % :

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

Rémunération de base :	
Maire	11 673,60 \$
Conseillers	3 891,20 \$
Rémunération additionnelle :	
Maire suppléant (1)	3 891,20 \$
Président du conseil en l'absence du maire ou du maire suppléant	108,10/session
Président du comité des relations de travail et de négociation et tout autre membre dudit comité (2)	216,20/session
Allocation de dépenses :	
Maire	5 836,80 \$
Conseillers	1 945,60 \$
Maire suppléant	1 945,60 \$
Président du conseil	54,05 /session
Président et membre du comité des relations de travail	108,10/session

Note 1 : en remplacement du maire pour une période de plus de 15 jours, la rémunération sera égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Note 2 : si plus d'une session pour une même journée, le maximum applicable est de 216,20 \$.

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

017-2008

**COMPTE À PAYER**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE JANVIER 2008 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 30 DÉCEMBRE 2007 AU 26 JANVIER 2008	DIRECTEUR DES LOISIRS	4 480,54
	AJUSTEMENT SALAIRES DÉC. 2007	73,95
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (MAINTENANCE & RESTAURANT)	11 651,80
	AVANTAGES SOCIAUX	2 289,01
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>18 495,30</b>

**COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2008 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	307,54
CIMCO RÉFRIGÉRATION	ENT. & RÉP. SYSTEME RÉFRIG.	378,31
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	243,20
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	792,81
	ACHATS RESTAURANT	330,58
	ACHATS RESTAURANT	216,56
	CRÉDIT ACHATS RESTAURANT	-8,87
DISTRIBUTRICES DE LA CAPITALE	ENT. & RÉP. DISTRIBUTRICE (HALLE D'ENTRÉE)	112,88
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	3 703,21
	GLACE	6 244,45
INTERFAS EN FIDUCIE	ASSURANCE COLL. JANVIER 2008	952,10
LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.	ACHATS RESTAURANT	137,48
	ACHATS RESTAURANT	137,48
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DÉCEMBRE 2007	4 138,36
	T.P.S. & T.V.Q. DÉC. 2007	3 085,51

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	4 313,33
	ACHATS BAR	1 287,96
	CRÉDIT ACHATS BAR	-790,92
PAUSE-CAFÉ SOLEIL	ACHATS RESTAURANT	391,81
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PELLE TRAÎNEAU	54,67
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DÉCEMBRE (ASS.COLL.)	1 084,96
	REMISE DÉCEMBRE	1 035,70
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P.	43,82
SOCAN	LICENCE 2008 (DROITS D'AUTEUR)	117,74
STAR CHOICE TÉLÉVISION NETWORK INC.	SERVICE CÂBLE	30,47
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	17,45
	ACHATS RESTAURANT	13,25
	ACHATS RESTAURANT	55,09
	ACHATS RESTAURANT	34,26
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DÉCEMBRE 2007	247,42
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE JAN.	299,07
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>29 047,68</b>

**COMPTES À PAYER DE JANVIER 2008**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	282,62
CIMCO RÉFRIGÉRATION	ENT. & RÉP. SYSTEME RÉFRIG.	1 310,33
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	206,90
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	380,29
GÉRALD PLAMONDON	FRAIS DÉPLACEMENT 24-12-07 AU 01-02-08	135,79
IMPRIMERIE CCL	RELEVÉS SALAIRES	60,75
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	PAPETERIE	152,38
LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.	ACHATS RESTAURANT	117,84
LES P'TITS MOTEURS	PIÈCES COUPE-GLACE	32,34
MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	3 226,08
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	TIMBRES & PHOTOCOPIES 2007	229,07
	AJUST.2007 ASS.COLL. À PAYER	209,72
	SERV.INFORMATIQUE 2008	737,37
PAUSE-CAFÉ SOLEIL	ACHATS RESTAURANT	118,97
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT JANV.(PRODUITS ENTRETIEN, PIÈCES & ACC., ACHATS RESTAURANT & BAR)	281,72
PHARMACIE LEMAY & GIGUÈRE	PRODUITS D'ENTRETIEN REST.	10,13
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	136,29
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	38,55
RÉNOVATION RÉJEAN POULIN INC.	REPLACER PORTES SECOURS (2) RÉSOLUTION # 109-2007	4 797,19
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P. (JANV.)	43,40
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	11,12
	ACHATS RESTAURANT	21,24
	ACHATS RESTAURANT	16,10
	ACHATS RESTAURANT	29,71
	ACHATS RESTAURANT	8,39
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 594,29</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>60 137,27</b>

**SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX**

018-2008

**SOUSSION(S) POUR RADIOS PORTATIFS**

Une (1) soumission reçue :

➤ Novicom 2000 inc.

2 562,26 \$



## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Novicom 2000 inc. pour le prix de 2 562,26 \$, taxes incluses.

### **URBANISME**

#### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT DU 23 JANVIER 2008)**

##### **DÉPÔT**

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 23 janvier 2008.

#### **DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

019-2008

##### **DOSSIER DE MME FRANCINE LEMAY, LOT 3 591 447**

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation a été présentée pour une utilisation autre qu'agricole sur le lot 3 591 447;

**ATTENDU QUE** cette demande vise l'implantation d'un commerce associé à l'usage habitation;

**ATTENDU QUE** cette demande n'augmente aucunement les contraintes reliées à l'agriculture puisque le commerce se situera à l'intérieur d'une résidence déjà construite;

**ATTENDU QUE** la municipalité possède des locaux et des terrains disponibles dans la zone blanche;

**ATTENDU QUE** ces locaux ne répondent pas aux besoins du demandeur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U04-2008 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande de Mme Francine Lemay auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

020-2008

##### **DOSSIER DE M. SÉBASTIEN BLANCHET, LOT 3 591 446**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Sébastien Blanchet et localisée au : 86 rang du Petit-Village, Sainte-Croix, lot 3 591 446, qui vise à permettre l'utilisation d'un garage à des fins d'entreposage commercial sans que celui-ci soit rattaché au bâtiment principal et de permettre également que la superficie des bâtiments accessoires soit augmentée à 260 m<sup>2</sup> au lieu de 150m<sup>2</sup>.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande. Le comité recommande également que cette dérogation soit valide jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2008, passé cette date une nouvelle demande devra être déposée.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Sébastien Blanchet. La présente dérogation mineure est valide jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2008, passé cette date une nouvelle demande devra être déposée.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008

### RÈGLEMENT DE CONCORDANCE (ART. 59.1 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME)

021-2008

#### RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 22 juin 2005;

**ATTENDU QUE** l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) stipule que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance pour tenir compte du nouveau SADR;

**ATTENDU QUE** la municipalité, plutôt que de procéder par règlement de concordance, a préféré profiter de l'exercice de révision du schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC pour réviser ses règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** des certificats de conformité au SADR ont été délivrés par la MRC à l'égard desdits règlements;

**ATTENDU QUE** l'article 59.1 de la LAU prévoit que des règlements de concordance peuvent ne pas être nécessaires;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'indiquer à la MRC de Lotbinière que les règlements numéros 387-2007, 388-2007, 389-2007, 390-2007, 391-2007 et 400-2007 n'ont pas à être modifiés par règlement de concordance pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement.

#### VOIRIE

### RÉFECTION DES RUES GARNEAU, DE LA FABRIQUE, DE LA MENNAIS, BOURQUE ET LEMAY

022-2008

#### RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET PAIEMENT

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la réception définitive pour les travaux de réfection des rues Garneau, de la Fabrique, de la Mennais, Bourque et Lemay, selon la recommandation de la firme SNC-Lavalin inc., et d'autoriser le paiement d'une somme de 33 104,42 \$ à Les Excavations Ste-Croix inc., telle que plus amplement détaillée à la réception définitive datée du 29 novembre 2007. Une retenue spéciale pour assurer les correctifs au drainage de l'intersection des rues La Mennais-Principale au montant de 5 697,50 \$, taxes incluses, sera libérée lorsque les travaux seront complétés.

023-2008

#### ÉTAT DU COÛT NET RÉVISÉ DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

♦ Les Excavations Ste-Croix inc. (contrat)	293 476,86 \$
♦ Les Excavations Ste-Croix inc. (directive de changement n° 1)	35 032,79 \$
♦ Les Excavations Ste-Croix inc. (directive de changement n° 2)	2 534,55 \$
♦ Éco Génie inc. (analyse du site)	854,63 \$
♦ Transcontinental (publication de l'appel d'offres)	400,99 \$
♦ Laboratoire de Matériaux du Québec inc. (laboratoire)	4 379,10 \$
♦ LVM-Technisol inc. (laboratoire)	4 662,26 \$
♦ Veolia ES services d'assainissement inc. (inspection télévisée des conduites d'égout et recherche de fuites)	4 838,11 \$
♦ SNC-Lavalin inc. (plans et devis)	16 133,25 \$
♦ SNC-Lavalin inc. (surveillance des travaux)	3 404,93 \$
	<b>365 717,47 \$</b>
♦ (-) Retour de taxes (TPS)	- 19 182,27 \$
<b>Coût net du projet :</b>	<b>346 535,20 \$</b>
♦ (-) Subvention « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal »	- 27 000,00 \$
♦ (-) Subvention « Programme taxe d'accise fédérale »	- 11 332,93 \$
♦ (-) Affectation surplus ex-village	- 17 888,27 \$
<b>Financement permanent requis :</b>	<b>290 314,00 \$</b>

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter l'état révisé présenté pour un financement requis de 290 314,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 393-2007.

La présente résolution abroge la résolution numéro 357-2007.

### **RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE POULIOT**

024-2008

#### **PLANS ET DEVIS (MANDAT À SNC-LAVALIN INC.)**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 28 janvier 2008 afin de préparer les plans et devis concernant les travaux de réfection de voirie à la rue Pouliot, pour un montant budgétaire maximal de 11 100,00 \$, en sus des taxes;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation desdits plans et devis selon l'offre présentée.

### **FERMETURE DE ROUTES**

025-2008

#### **ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec est dans l'obligation d'interdire la circulation aux usagers de la route lors de situations urgentes à survenir sur le réseau routier;

**ATTENDU QUE** la collaboration de la municipalité est requise afin de réaliser ces fermetures de routes de façon efficace;

**ATTENDU QU'**une entente entre les parties est requise relativement aux fermetures de routes sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le projet d'entente à intervenir entre les parties.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ladite entente.

### **RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (SECTEUR URBAIN)**

026-2008

#### **AJOUT D'UN LUMINAIRE AU CENTRE DE LA CÔTE DU BATEAU**

**ATTENDU QU'**il est requis d'ajouter un nouveau luminaire dans la côte du Bateau entre les luminaires #200 et #315 en raison de la sécurité pour tous;

**ATTENDU QUE** la fourniture et l'installation dudit luminaire sont à la charge de la municipalité de Sainte-Croix, pour un coût de 648 \$, en sus des taxes et de 144 \$, en sus des taxes, pour l'installation de console et de raccord de luminaire par Hydro-Québec et le Groupe Castonguay inc.;

**ATTENDU QUE** le réseau d'Hydro-Québec ne comporte pas de fil secondaire à cet endroit et que le réseau devra être modifié afin d'y ajouter un triplex, les frais pour cette modification sont à la charge de la municipalité;

**ATTENDU QU'**Hydro-Québec informera par écrit le directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, du montant fixe relatif à la modification du réseau et attendra l'acceptation des coûts de ce dernier avant d'entreprendre les travaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut renoncer au présent projet si les frais lui semblent trop élevés sans dédommagement;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'offre présentée selon les documents datés du 29 janvier 2008 par le directeur des travaux publics.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

#### MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE (PHASE II)

#### TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (POINTE DE FORAGE, CONSTRUCTION ET ANALYSE)

027-2008

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS N<sup>o</sup> 10 (LAFOREST NOVA AQUA)

ATTENDU la résolution numéro 154-2007;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à « Laforest Nova Aqua » la somme de 9 930,40 \$ relativement aux travaux supplémentaires (pointe de forage, construction et analyse) pour la mise aux normes des installations de captage de l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard (arpentage des pointes filtrantes, évaluation du gradient hydraulique, évaluation de la vulnérabilité des nouvelles pointes, mise à jour de l'inventaire des activités et rapport final complémentaire), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2007-11-22-Q datée du 5 novembre 2007.

#### CONDUITE D'AMENÉE ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE P1 & P2

028-2008

#### DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LQE)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est à réaliser la mise aux normes de ses installations de captage à Saint-Édouard et à procéder à l'installation d'une nouvelle conduite d'amenée pour son approvisionnement en eau potable à partir du puits P-3, lequel est situé à Saint-Édouard;

ATTENDU QU'à cet effet, des soumissions ont été obtenues pour réaliser lesdits travaux dès ce printemps;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat à l'Entrepreneur doit se faire dans les 120 jours à compter du 30 janvier 2008;

ATTENDU l'article 41 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de demander à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de nous accorder l'autorisation à procéder aux travaux de mise aux normes de nos installations de captage et à la pose d'une nouvelle conduite d'amenée, dans les meilleurs délais.

029-2008

#### GESTION DES EAUX DE LAVAGE (ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est à réaliser la mise aux normes des ses installations de captage à Saint-Édouard;

ATTENDU QUE l'autorisation délivrée le 29 mai 1998 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la municipalité devait réaliser un programme de suivi à tous les quatre mois afin de vérifier le respect des objectifs environnementaux de rejet des eaux de lavage fixés par le ministère;

ATTENDU QUE dans le cadre de la présente demande d'autorisation, un nouveau programme de suivi adapté aux exigences de rejet est demandé à la municipalité;

Les exigences de rejet suivantes sont fixées à la sortie de la fosse de rétention :

- Matières en suspension < 20 mg/l;
- Aluminium total < 3 mg/l;
- Fer total < 5 mg/l;
- Chlore résiduel total < 0,05 mg/l.

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

L'exigence de rejet au point de rencontre du fossé et de la rivière du Bois-Clair est fixée à :

- Chlorures < 230 mg/l.

<b>PROGRAMME DE SUIVI</b> <i>Eaux de lavage</i>		
<i>Points d'échantillonnage</i>	<i>Périodes d'échantillonnage</i>	<i>Paramètres à analyser</i>
Effluent de la fosse de rétention	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une fois à tous les trimestres</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aluminium total</li><li>• Chlore résiduel total</li><li>• Chlorures</li><li>• Fer total</li><li>• Matières en suspension</li></ul>
Dans le fossé transportant les eaux de lavage au point de rencontre avec la rivière du Bois-Clair	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une fois par mois lors du trimestre estival</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chlorures</li></ul>

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix s'engage à :

- respecter les exigences de rejet des eaux de lavage fixées par le MDDEP;
- réaliser le programme de suivi des eaux de lavage, et à conserver les résultats et les présenter sur demande au MDDEP.

### **ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

030-2008

#### **MODIFICATION À L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 403-2007 (TAXATION)**

**ATTENDU** l'adoption du règlement numéro 403-2007 par résolution numéro 372-2007 le 17 décembre 2007 établissant la tarification pour le service d'enfouissement sanitaire pour les usagers spéciaux;

**ATTENDU QU'**il est requis de modifier l'annexe « A » dudit règlement suivant de nouvelles informations obtenues de l'Entrepreneur effectuant le service de cueillette des ordures;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de modifier l'annexe « A » du règlement numéro 403-2007 tel que présenté.

### **SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1**

#### **AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF RELATIVEMENT À L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE 9-1-1)**

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1).

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

031-2008

#### **CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC VIDÉOTRON LTÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire offrir à la population un service d'appels d'urgence 9-1-1;

**CONSIDÉRANT QUE** Vidéotron ltée, une entreprise de service local concurrente (ESLC), entend offrir prochainement sur le territoire de la municipalité un service téléphonique local incluant un service d'appels d'urgence 9-1-1;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement que la municipalité approuve le contrat relatif à la fourniture du service d'urgence 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et Vidéotron Ltée;

**QUE** le maire, monsieur Jacques Gauthier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bertrand Fréchette soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité.

032-2008

### **CONVENTION DE CESSION ET DE PERCEPTION DE CRÉANCES RELATIVE AUX FRAIS MUNICIPAUX DU SERVICE 9-1-1 ET CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE GESTION DES MONTANTS REÇUS PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR LE SERVICE MUNICIPAL 9-1-1**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les abonnés au service téléphonique dans le territoire de la municipalité ont ou auront accès à un service centralisé d'appels d'urgence destiné à recevoir les appels 9-1-1 logés dans le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité encourt ou encourra des frais pour fournir et exploiter, elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, ce service centralisé d'appels d'urgence;

**VU** le projet de règlement numéro 405-2008 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence de la municipalité;

**VU** la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la municipalité, Vidéotron Ltée et la Fédération Québécoise des Municipalités;

**VU** la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par la FQM pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et la Fédération Québécoise des Municipalités;

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement que la municipalité approuve la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la municipalité, Vidéotron Ltée et la Fédération Québécoise des Municipalités;

**QUE** la municipalité approuve la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par la FQM pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et la Fédération Québécoise des Municipalités;

**QUE** le maire, monsieur Jacques Gauthier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bertrand Fréchette soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité.

033-2008

### **MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) DE VERSER DIRECTEMENT LES SOMMES PERÇUES À NOTRE CENTRE DE RÉPONSE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a conclu un contrat avec la Centrale des Appels d'Urgence Chaudières-Appalaches (C.A.U.C.A.) dans le but d'opérer un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la municipalité pour donner un service des appels d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU QUE** la municipalité a signé une ou des conventions avec l' ou les Entreprises de Services Locaux Concurrentiels (l' ou les « ESLC ») et la FQM sur la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU QUE** l' ou les ESLC perçoivent pour et au nom de la municipalité le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elles remettent en partie à la FQM;

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008

**ATTENDU QUE** la municipalité a conclu une convention avec la FQM sur la gestion des montants reçus par la FQM de l' ou les ESLC;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de donner le mandat à la FQM de remettre directement à C.A.U.C.A. les montants versés par l' ou les ESLC et qu'elle remet normalement à la municipalité, et ce, dans le but de payer les frais du centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 que la municipalité assume par contrat avec le centre de réponse. La FQM remettra ensuite à la municipalité un état de compte des montants versés au centre de réponse à chaque mois.

### VARIA

#### MRC DE LOTBINIÈRE

034-2008

#### LOISIRS INTERMUNICIPAUX

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière et les municipalités locales sont désireuses d'améliorer l'offre de loisirs sur le territoire;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles via le Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches (FJRCA) pour engager deux ressources à mi-temps pendant trois ans (maximum de 120 000 \$/3 ans);

**ATTENDU QUE** ces ressources travailleront au niveau local en soutenant les comités et les responsables de loisirs des municipalités participantes;

**ATTENDU QUE** ces ressources travailleront également au niveau intermunicipal par l'organisation d'activités communes et par la production d'une programmation de loisirs régionale;

**ATTENDU QUE** pour déposer une demande de subvention au FJRCA le milieu doit participer financièrement;

**ATTENDU QUE** les municipalités participantes auront accès aux ressources pour soutenir les structures locales, pourront participer aux activités communes et pourront annoncer les événements de loisirs se déroulant sur leur territoire dans la programmation de loisirs régionale;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de participer au projet de développement de loisirs intermunicipaux et de retenir le scénario no. A présenté par la MRC de Lotbinière et d'autoriser la dépense correspondante.

**ET** d'exiger à la MRC de Lotbinière qu'un rapport écrit nous soit fourni annuellement des activités réalisées et en cours.

<b>PROJET DES LOISIRS INTERMUNICIPAUX</b>				
<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>				
<b>Scénario A</b>		<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Notes</b>
Revenus	Forum Jeunesse Chaudière Appalaches	120 000 \$	80%	
	Pacte rural (MRC de Lotbinière)	30 000 \$	20%	10000 \$/an/3 ans
	total:	<b>150 000 \$</b>		
Dépenses	Dépenses totales	<b>150 000 \$</b>		<i>Ce scénario vise la réalisation d'activités</i>
<b>Scénario B</b>		<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Notes</b>
Revenus	Forum Jeunesse Chaudière Appalaches	120 000 \$	70%	
	Pacte rural (MRC de Lotbinière)	30 000 \$	18%	
	Contribution des 18 municipalités locales	20 250 \$	12%	basé sur 250 \$ en 2008, 375 \$ en 2009 et 500 \$ en 2010
	total:	<b>170 250 \$</b>		
Dépenses	Dépenses totales	<b>170 250 \$</b>		<i>Ce scénario vise la réalisation d'activités et une programmation régionale</i>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

035-2008 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 24 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier